

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07 avril 2021

Dossier complet le :

07 avril 2021

N° d'enregistrement :

2021-0209

1. Intitulé du projet

DECATHLON BTWIN- Aménagement d'un parking couvert

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DECATHLON SE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Loïc LEGAL responsable centre immobilier

RCS / SIRET

3 0 6 1 3 8 9 0 0 0 1 2 9 4

Forme juridique SE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|---|
| 41)a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus | - Aménagement d'un parking accessible au public d'une capacité de 120 places Le site relève également de réglementation ICPE sous le régime de la déclaration uniquement (rubriques 2925, 2910-A, 1185-2-a). Le projet ne concerne pas ces rubriques et ne modifie pas le classement ICPE du site. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager un parking couvert et fermé dans une partie non exploitée d'un bâtiment existant.

Ce dernier représentera une superficie de 3597 m².

Les capacités d'accueil du parking seront les suivantes : 120 places voitures (dont 3 places PMR, 1 place avec borne électrique et 24 places avec attentes pour futures bornes électriques) + 200 places vélos+ 5 places motos.

Il n'est pas prévu de travaux de démolition dans le cadre de ce projet.

4.2 Objectifs du projet

DECATHLON a aménagé sur son site BTWIN dans le cadre de la tranche 9 une salle événementielle (susceptible d'être scindée en 3 salles grâce à des cloisons intérieures amovibles). Cet espace était initialement réservé à un usage interne.

En plus d'un usage interne, DECATHLON souhaite aujourd'hui proposer cet espace au public pour l'organisation de d'événements d'entreprises (séminaires, réunions,...).

L'ouverture de cet espace au public nécessite la création de places de stationnement supplémentaires.

Le parking client existant n'étant pas suffisamment dimensionné pour accueillir ce type de clients, DECATHLON a le projet d'aménager un nouveau parking à l'intérieur d'un bâtiment existant (dans une zone non exploitée).

L'espace événementiel pourra recevoir entre 50 à 300 personnes en configuration 3 salles; la capacité pourra atteindre un maximum de 800 personnes en cas de location de la totalité de l'espace.

Il convient de noter qu'aucun séminaire ne sera organisé le week-end (uniquement proposés du lundi au vendredi).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus dans le cadre du projet sont les suivants :

- façade sud: création d'1 porte pour la sortie des véhicules du parking et 2 portes piétons,
- façade ouest: création d'1 porte pour accès véhicules et modification des menuiseries (qui resteront en place) avec retrait de la totalité des vitrages pour permettre l'entrée d'air dans le parking (ventilation basse naturelle),
- mise en place de 6 tourelles d'extraction mécanique à l'arrière du parking permettant l'extraction des gaz d'échappement (ventilation haute) et le désenfumage,
- mise en place d'un réseau de sprinklage avec risque renforcé et d'un système de détection incendie,
- mise en place d'un enrobé au niveau du sol dans le parking (3600 m² environ) et la création d'une petite surface de voirie permettant de relier la voirie existante à l'entrée et la sortie du parking (93 m²).

Ces travaux ont une durée prévue de 4 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking sera ouvert au public ainsi qu'au personnel DECATHLON; il sera isolé de l'établissement principal contigu.

La zone parking vélos sera séparée de la zone voitures par une paroi grillagée.

Des cheminements seront aménagés pour les piétons.

Une aire de stationnement spécifique sera dédiée aux véhicules électriques.

Il sera exploité aux mêmes horaires que les horaires d'ouverture du site au public.

Le système d'éclairage sera relié au système de GTB (Gestion Technique du Bâtiment) afin de couper l'éclairage en période de non exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

/

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|---|
| Aménagement de places de parkings supplémentaires (ouvertes au public) | 120 places voitures, 200 places vélo et 5 places moto |
| Surface totale parking | 3597 m ² |

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Adresse d'implantation:
4 rue du Professeur Langevin
59000 LILLE

Communes concernées:

- Lille
- Ronchin

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 05' 03" E Lat. 50° 37' 11" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site a fait l'objet d'une étude d'impact dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter initiale au titre des ICPE associée à la construction du site (en 2008).

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter date du 4 décembre 2008.

Un arrêté complémentaire a été pris le 11 octobre 2011. Un dossier de porter à connaissance a été déposé à la DREAL fin 2020 pour le déclassement ICPE du site qui n'est plus soumis aujourd'hui qu'à déclaration ICPE.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie Interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les ZNIEFF les plus proches du site se trouve à 5 km au nord-est du site; il s'agit de: - la ZNIEFF n°310013374 de type 1 - " Lac du Héron", - la ZNIEFF n°330013373 de type 2 - "Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem" |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Absence de zone couverte par un arrêté de protection de biotope dans un rayon de 5km autour du site |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La plus proche est la Réserve Naturelle Régionale (RNR) "Le Héron" située à environ 6 km au Nord-Est du site. |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)- 1ère échéance des infrastructures de transport terrestre dans le Nord a été approuvé le 7 juin 2012. La 2ème échéance a été approuvée par le préfet du Nord le 8 décembre 2015. Ces documents concernent les grandes infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Absence dans le voisinage proche du site de ce type de bien. Le plus proche est un monument historique: il se trouve à 1,2 km au nord-ouest du site (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers). |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site ne se situe pas dans une zone à dominante humide selon les informations du site Carmen. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Lille est concernée par 2 PPRN: - un PPRN pour le risque inondation (prescrit le 13/02/2001), - un PPRN mouvements de terrain (prescrit le 24/01/1986 et approuvé le 16/05/1990). La commune de Ronchin est uniquement concernée par un PPRN mouvements de terrain (prescrit le 24/01/1986 et approuvé le 10/09/1992). Aucune de ces communes n'est concernée par un PPRT. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site n'est pas référencé BASOL (Site pollué ou anciennement pollué). Les sites BASOL les plus proches sont situés à environ 700m à l'ouest (Macofa et Theodore Lefebvre). |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les 2 communes sont incluses dans la zone de répartition des eaux de la nappe des calcaires carbonifères. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | D'après les éléments transmis par l'Agence de l'Eau, le site ne se trouve pas dans un périmètre de protection rapprochée de captage en eau potable. Absence de périmètre de protection rapprochée dans un rayon de 5 km autour du site. |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le monument inscrit le plus proche se trouve à 1,7km au nord-ouest du site (Hospice Gantois). |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 15km au Sud du site; il s'agit de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n°FR3112002 " Les Cinq Tailles". |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les 2 monuments classés les plus proches sont situés à 1,5 km au nord du site: il s'agit de la porte de Paris et de l'Hotel de Ville. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> | |
|-------------------------|---|--------------------------|---|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'ajout des places de parking n'engendrera pas de consommation d'eau supplémentaire. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun terrassement ne sera réalisé dans le cadre de ce projet, ce dernier s'implantant à l'intérieur d'un bâtiment existant. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se fera sur une zone déjà imperméabilisée (à l'exception d'une superficie de 93 m ² constituée actuellement de pelouse située le long du bâtiment pour les accès au parking). Ce projet n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur la faune et la flore. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Etant donné l'éloignement du site par rapport aux zones Natura 2000, ce projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur ces zones. |

| | | | | |
|------------------|--|---|---|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Etant donné l'éloignement du site par rapport à ces zones, ce dernier n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur ces zones. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | D'après le site georisques, les communes de Lille et de Ronchin sont concernées par des PPRN (cf §5) mais d'après les plans de zonage disponibles, le site ne se trouve pas dans les zones à risque. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les rejets de polluants liés au projet ne sont pas significatifs (voir § émissions) et ne seront pas susceptibles d'avoir un impact sur la santé des populations. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Voir annexe 7 -éléments concernant le trafic |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Les travaux d'aménagement pourront occasionner des nuisances sonores. Il convient de préciser que les travaux seront réalisés face sud (coté autoroute), n'ayant pas d'impact sur les riverains situés face nord. Absence de niveaux sonores supplémentaires en phase exploitation. Le site se trouve à proximité immédiate de la RN356 qui génère un niveau sonore important. |

| | | | | |
|------------------|---|--|--|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Absence d'émissions odorantes en phase travaux comme en phase exploitation</p> |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Absence de vibrations en phase exploitation. Les travaux pourront toutefois occasionner des vibrations à certaines périodes.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Il n'est pas prévu d'ajout d'enseigne lumineuse. L'éclairage du parking sera coupé en période de non exploitation de ce dernier (et notamment la nuit). Absence d'émissions lumineuses en phase travaux comme en phase exploitation.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les seuls rejets dans l'air susceptibles d'être générés par le projet sont ceux liés au trafic des véhicules légers et motos (gaz d'échappement). Comme précisé dans l'annexe 7, bien que le trafic augmentera ponctuellement (lors de l'organisation de séminaires), le trafic global généré par le site restera inférieur à celui de 2015.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Absence de création de surface imperméabilisée supplémentaire (parking aménagé dans un bâtiment existant) excepté une superficie de 93 m² pour les accès au parking</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le projet ne sera pas consommateur d'eau et donc pas à l'origine d'eaux usées.</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Pas de production de déchets en phase exploitation Durant le chantier, production de déchets liés aux travaux (ouverture des façades pour création entrée/sortie, suppression des vitrages...). Ils seront valorisés ou éliminés selon les filières en vigueur.</p> |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Un architecte a été sollicité pour ce projet (et pour les aménagements précédents) de manière à conserver une homogénéité au niveau du site et à ne pas porter atteinte au patrimoine architectural. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Uniquement aménagement intérieur des bâtiments. Aucune modification de l'usage des sols. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets soumis à consultation de l'Autorité Environnementale sur la commune de Lille sont très nombreux (80 avis recensés sur le site de la DREAL Hauts de France depuis mi-2016). Nous nous sommes ainsi limités à ceux situés dans un rayon de 1km autour du site.

Le seul projet recensé dans ce périmètre est celui de la ZAC Saint Sauveur situé sur la friche de 23 ha de l'ancienne gare de fret Saint-Sauveur. Deux avis de l'Autorité Environnementale ont été formulés en mai 2015 et aout 2017 sur l'étude d'impact réalisée dans le cadre de ce projet. Un avis complémentaire de l'AE a été rendu en août 2017 au sujet de la modification de la ZAC initiale en vue de l'implantation d'une piscine olympique. Un avis complémentaire a été rendu en février 2019 suite à l'actualisation de l'étude d'impact.

Au vu de la typologie de ce projet, ce dernier n'est pas susceptible d'avoir des effets cumulés avec le présent projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principales mesures destinées à réduire les effets du projet sont celles qui ont déjà été prises pour améliorer la gestion du trafic à proximité du site (exposées dans l'annexe 7).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'absence de sensibilité du milieu, des caractéristiques du projet présentées dans ce document et de ses impacts limités, DECATHLON n'estime pas qu'il soit nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| Annexe 7: données concernant le trafic |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

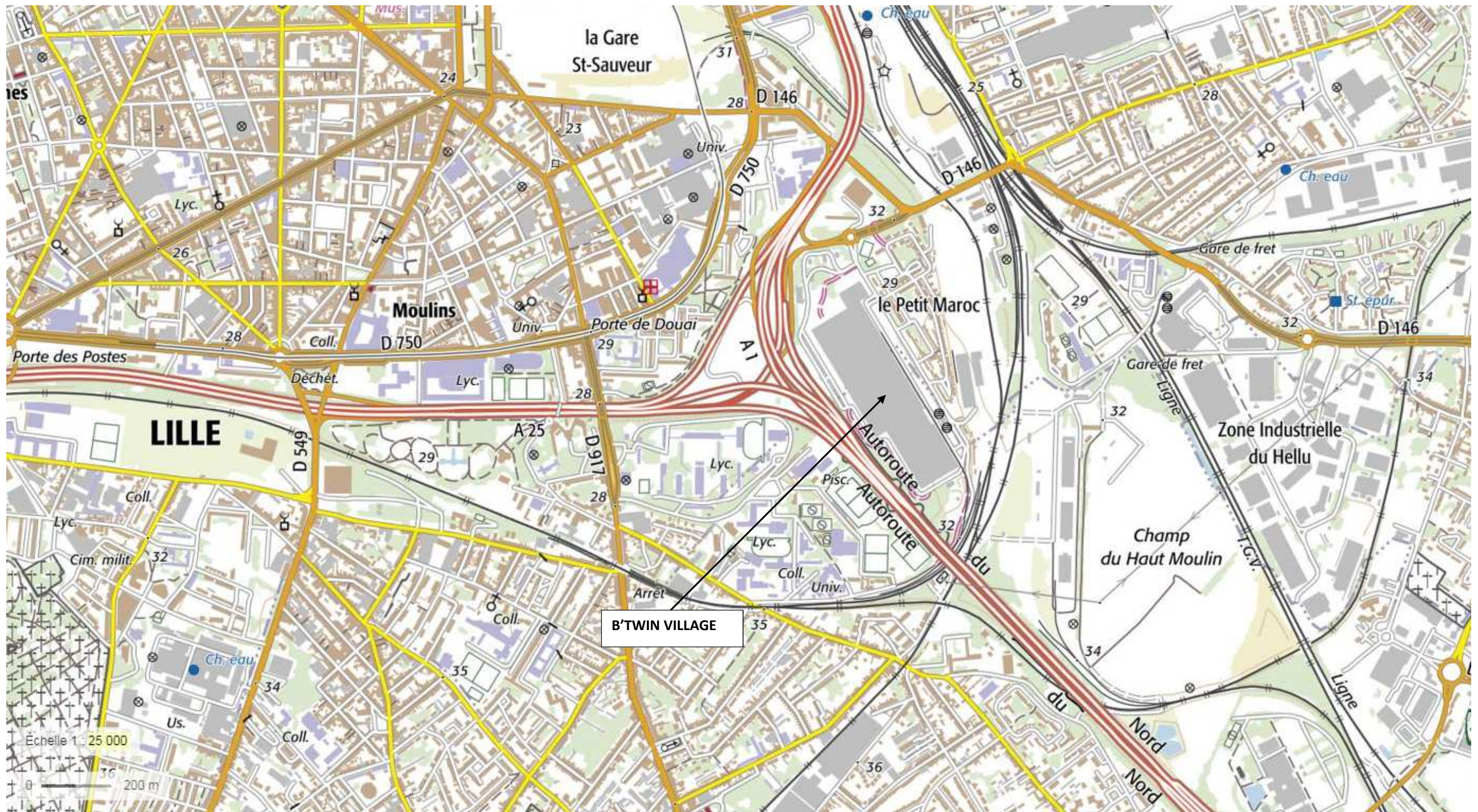
Fait à Villeneuve d'Ascq

le. 02 01 2021

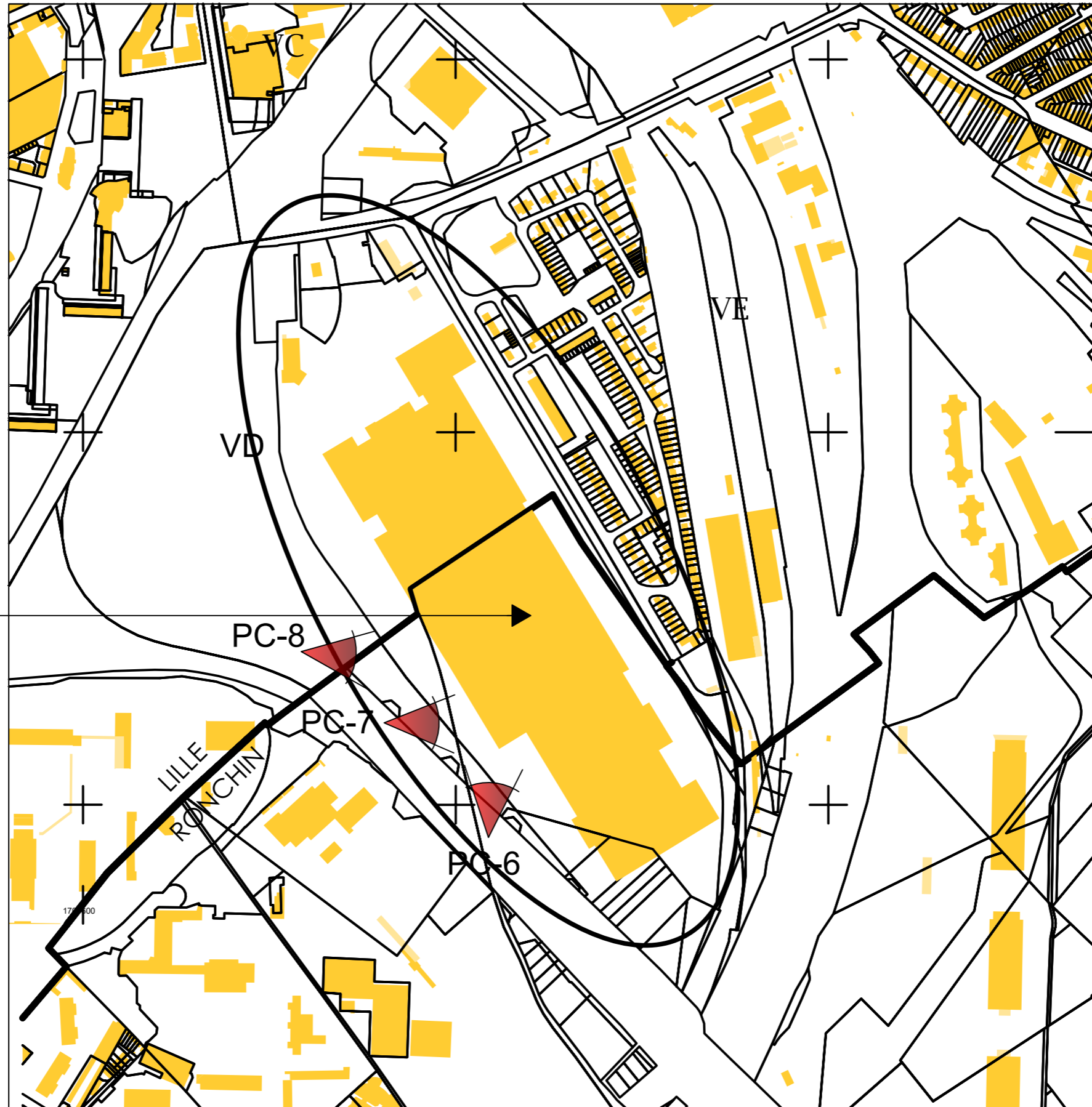
Signature



BTWIN VILLAGE
DECATHLON SE - BTWIN VILLAGE
4, rue du professeur Langevin
59000 LILLE
SIRET : 306 138 900 03613







Département :
NORD
Commune :
LILLE
Section : VD
Feuille : 000 VD 01

Département :
NORD
Commune :
RONCHIN
Section : A
Feuille : 000 A 01



BTWIN VILLAGE
4 Rue du Professeur Langevin,
59000 Lille

Patriarche.

**DEMANDE DE PERMIS
DE CONSTRUIRE**

Informations :
DECATHLON - BTWIN VILLAGE TRANCHE 9- LILLE RONCHIN

Phase : PC Date : 2021.03 Echelle : 1:5000@A3

| NUM AFF | PHASE | EMET | LOT | ZONE | DOC | NIV | NUM | IND |
|---------|-------|------|-----|------|-----|-----|------|-----|
| 2834 | PC | AR | 000 | TZ | P | TT | 2110 | 0 |

PC 1 - PLAN DE SITUATION



Patriarche.

Informations :

DECATHLON - BTWIN VILLAGE TRANCHE 9- LILLE RONCHIN

Phase : Date : Echelle :

PC 2021.03 @A3

| NUM AFF | PHASE | EMET | LOT | ZONE | DOC | NIV | NUM | IND |
|---------|-------|------|-----|------|-----|-----|------|-----|
| 2834 | PC | AR | 000 | TZ | P | TT | 2116 | 0 |

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

**PC 7 - Photo d'insertion dans
paysage proche**



Patriarche.

Informations :

DECATHLON - BTWIN VILLAGE TRANCHE 9- LILLE RONCHIN

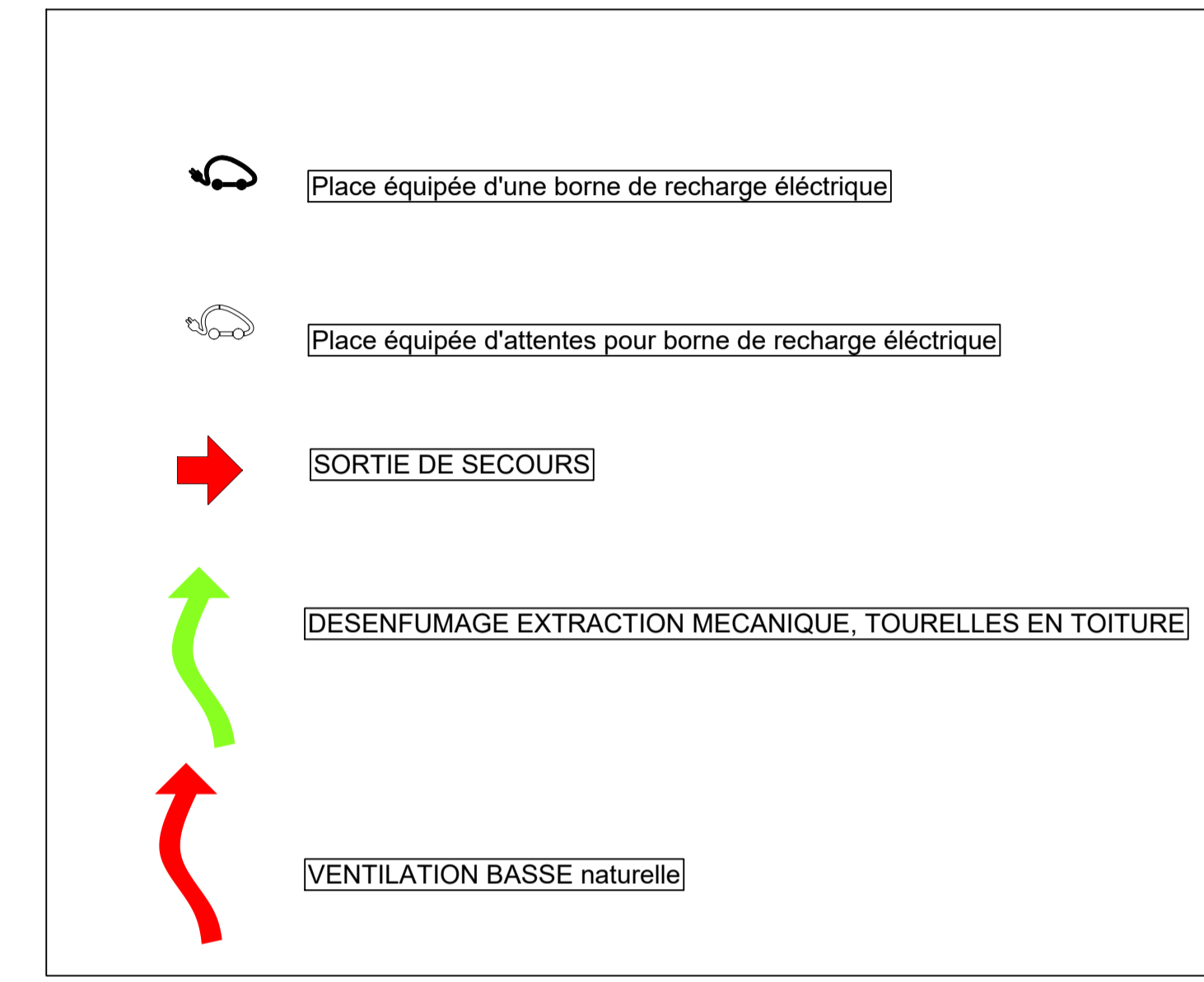
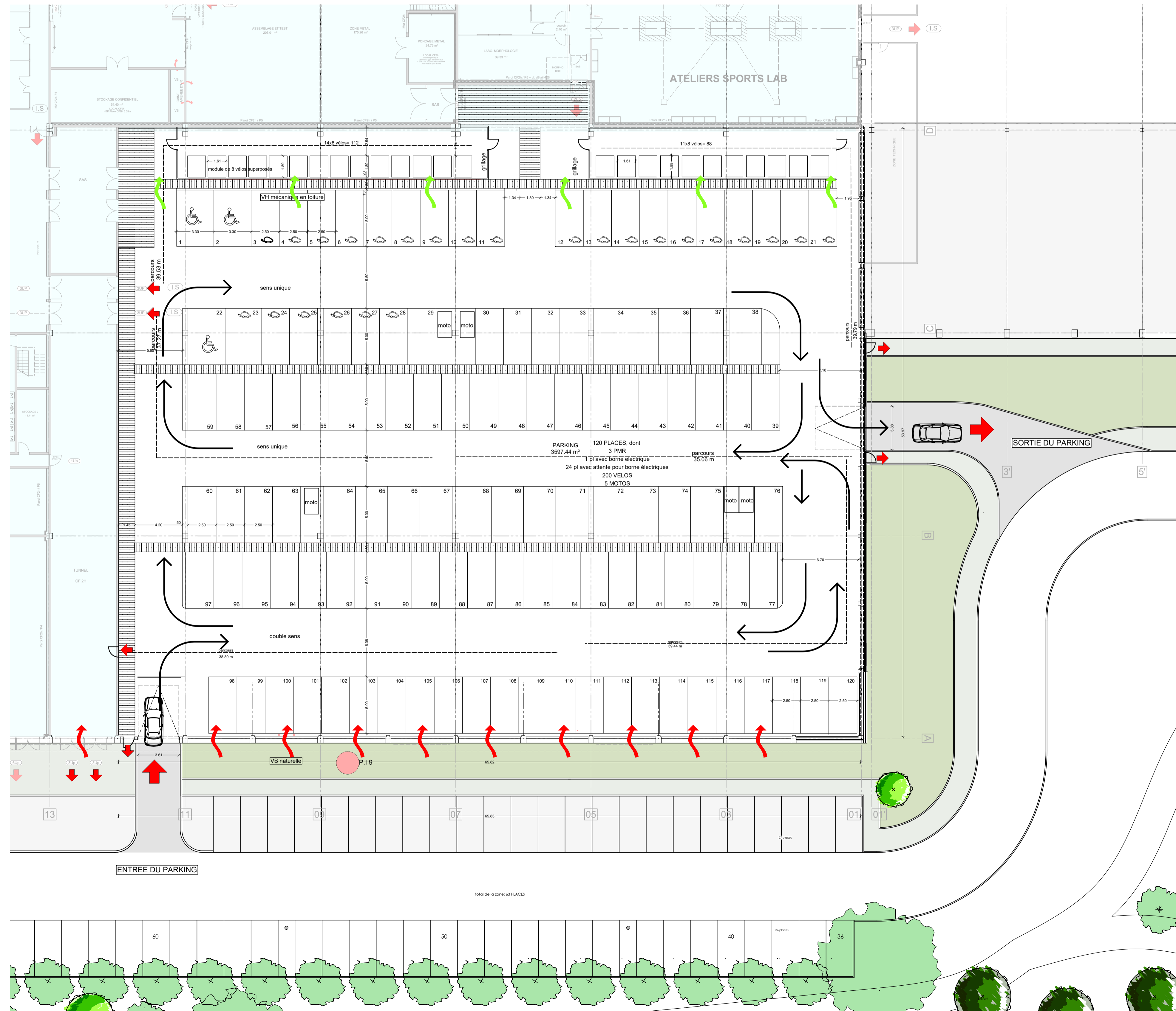
Phase : Date : Echelle :

PC 2021.03 @A3

| NUM AFF | PHASE | EMET | LOT | ZONE | DOC | NIV | NUM | IND |
|---------|-------|------|-----|------|-----|-----|------|-----|
| 2834 | PC | AR | 000 | TZ | P | TT | 2117 | 0 |

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

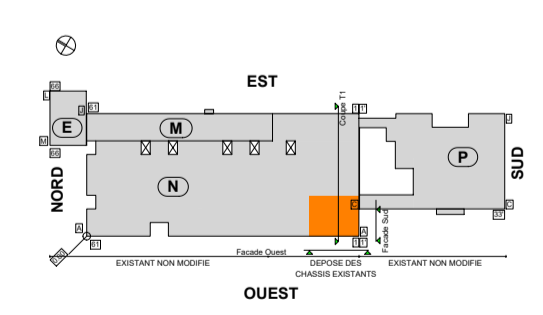
PC 8 - Photo d'insertion dans paysage lointain



Patriarche.

Tél. +33 (0)4 79 25 37 30 - info@patriarche.fr - patriarche.fr
 Le-Bourget-du-Lac Paris Lyon Bordeaux Montréal

Client : **DECATHLON**
 Projet : **BTWIN VILLAGE - Parking**
 Ville : **LILLE - RONCHIN**
 Plan de repérage :



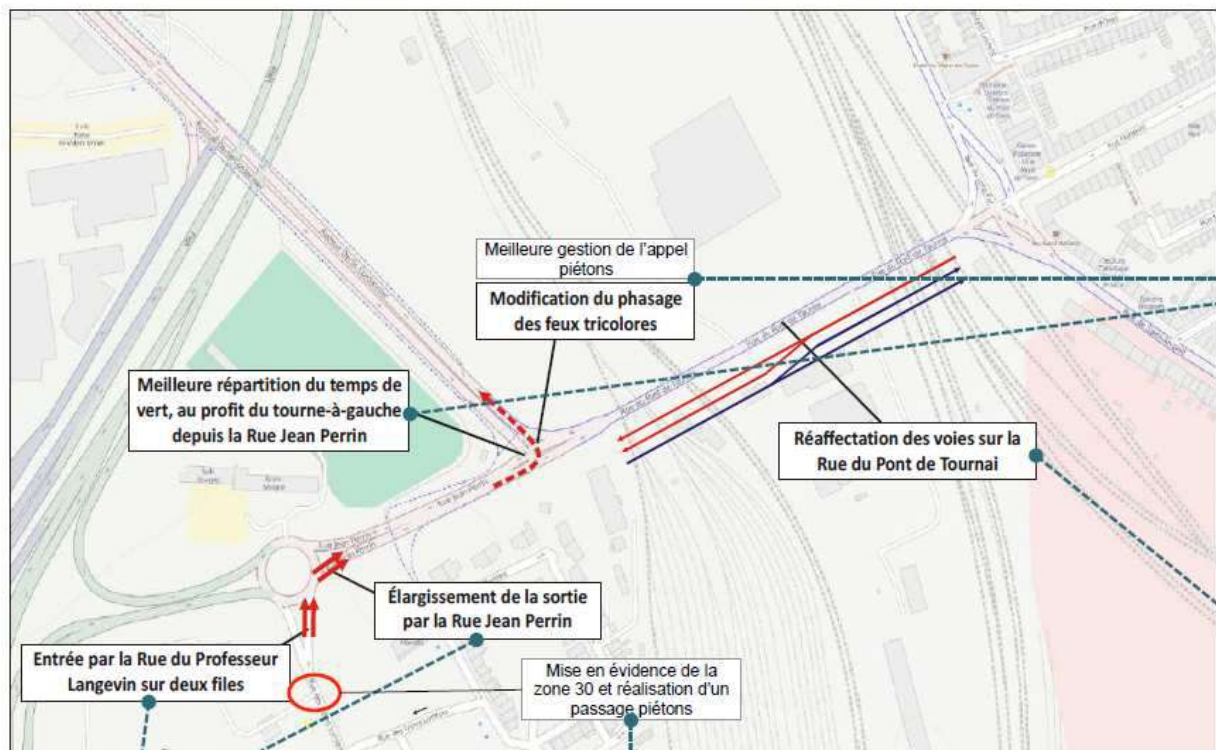
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 40 PLAN DU PARKING (N0)

Phase : **PC** Date : **2021-03** Echelle : **1:200@A1**

| NUM AFF | PHASE | EMET | LOT | ZONE | DOC | NV | NUM | IND |
|---------|-------|------|-----|------|-----|----|------|-----|
| 2834 | PC | AR | 000 | TZ | P | . | 2118 | 0 |

AMÉLIORER LA CIRCULATION DES VÉHICULES DANS LA ZONE



Actions sur les feux de signalisation

- Nouveau diagramme de fonctionnement réalisé par la MEL pendant l'été
- Mis en place fin septembre 2015

Action sur le marquage des voies

- Proposition à formaliser par la MEL avant transmission au Conseil Général, propriétaire de la voie
- Etude et accord nécessaires du Conseil Général
- Mise en œuvre au printemps 2016 ?
Prise en charge budgétaire à conventionner.

Actions de modification de la voirie

- Etude technique à réaliser par la MEL avec chiffrage des travaux
- Mise en œuvre au printemps 2016 ?
Prise en charge budgétaire à conventionner.

Action sur le marquage des voies

- Simple techniquement à réaliser
- Réalisation avant fin 2015 ?

ANNEXE 7- Données concernant le trafic

Places de stationnement du site :

Le site dispose actuellement de 966 places VL au total réparties comme suit :

- 630 places pour le personnel,
- 336 places pour les clients.

Dans le cadre du projet, il est prévu un ajout de 120 places VL soit une augmentation de 12% de la capacité actuelle de stationnement pour atteindre un total de 1086 places VL.

Le futur parking étant prévu pour être utilisé par les clients de l'espace événementiel, il est estimé que chaque place de stationnement correspondra à 1 trajet de VL/jour (et non plusieurs trajets par jour comme cela l'est pour les clients du magasin ou de la salle de sports qui ne restent stationnés que quelques minutes/heures).

Par ailleurs, il convient de noter que le site bénéficie actuellement de 362 places de vélos. Dans le cadre du projet, il est prévu d'ajouter un parking de 200 places vélos.

Effectifs sur site :

- En 2015 : environ 1800 personnes sur le site,
- Actuellement : 1420 personnes sur le site.

Soit une diminution des effectifs et donc des trajets liés au personnel sur site de 21% depuis 2015.

Par ailleurs, il convient de noter que d'après une enquête mobilité réalisée par BTWIN, le nombre d'employés venant en voiture sur le site a fortement diminué depuis 2015 puisqu'il est passé d'environ 80% à 62% actuellement.

Ainsi, même en considérant un ajout de trafic de 120VL/jour sur le site, le trafic total du site avec le projet ne dépassera pas le trafic total qui était atteint en 2015 qui correspond au maximum qui a été atteint sur le site grâce aux efforts réalisés sur le site pour diminuer le trafic (réduction des effectifs, utilisation d'autres modes de transport que la voiture).

Par ailleurs, DECATHLON précise que le trafic généré en lien avec l'espace événementiel ne se fera pas dans les mêmes plages horaires que celui d'une partie du personnel du site (Domyos Club, usine Jetlane).

Enfin, il convient de rappeler que des aménagements permettant de fluidifier le trafic et de résoudre les problèmes de saturation rencontrés à la sortie du site aux horaires de sortie du personnel ont été réalisés en 2015 et 2016, en lien avec la MEL et financés en partie par DECATHLON. Ces aménagements sont les suivants :

- 1. Doublement de la voie d'entrée sur le giratoire depuis la rue des frères Lumière;**
- 2. Élargissement de la sortie du giratoire sur la rue Jean Perrin;**

3. Optimisation du phasage des feux tricolores du carrefour de la rue Jean Perrin et de la rue Denis Cordonnier;

4. Reprise du marquage au sol pour réaffectation des voies rue du Pont de Tournai.

Ils sont présentés sur un extrait de l'étude d'aménagement qui a été réalisée en 2015 (voir page suivante).

Depuis la réalisation de ces aménagements en 2015-2016, la circulation a été fluidifiée et il n'y a plus de problème d'engorgement du rond-point.

Les riverains du quartier du Petit Maroc ont également pu bénéficier de cette amélioration du trafic aux heures de pointe grâce à ces aménagements ; plus aucune plainte n'a été remontée depuis 2016.

Au regard des données présentées et en l'absence de problématique concernant le trafic autour du site depuis les travaux d'aménagement, il apparaît que l'impact du projet sur le trafic ne sera pas significatif.